

L'ajournement

L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION—LA PRISE DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ PRENTICE-HALL. B) LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai posé à la Chambre une question très importante sur la prise de contrôle de la société Prentice-Hall par une société américaine qui n'est pas une maison d'édition, Gulf and Western.

C'est un sujet assez compliqué parce qu'il s'agit de l'acquisition indirecte de certains des problèmes soulevés par les milieux de l'édition; ils craignent que, lorsqu'une maison d'édition est reprise par une entreprise d'un autre secteur, celle-ci ne défende pas les intérêts de l'édition, sans parler de la question de la mainmise américaine ou canadienne. Mais le gouvernement a promis de s'occuper des acquisitions indirectes. Il s'est engagé très fermement à accroître le contrôle canadien dans le secteur de l'édition. Cet engagement a été pris le 6 juillet par le ministre des Communications (M. Masse), et je m'en suis beaucoup réjouie. Nous tenons à ce qu'il mette vraiment en œuvre les principes énoncés à ce moment-là.

Je me permettrai de citer la déclaration du ministre. La voici, et je la citerai rapidement:

La présente politique confirme l'engagement du gouvernement, tel qu'énoncé dans la Loi sur Investissement Canada, à préserver la souveraineté culturelle du Canada et à soutenir la viabilité économique des industries culturelles d'une importance cruciale pour le pays.

Je poursuis:

Le gouvernement reconnaît en particulier que l'édition canadienne doit avoir les moyens de croître à l'intérieur du marché national et que l'on ne devrait pas laisser l'investissement étranger compromettre ce développement.

Voilà un principe très important pour un secteur qui est en grande partie sous contrôle étranger, surtout américain.

A propos de l'investissement direct, le ministre a déclaré ce qui suit, et je cite à nouveau:

Le gouvernement examinera favorablement les projets de création de nouvelles entreprises ou d'acquisition directe d'entreprises existantes, qu'elles soient canadiennes ou sous contrôle étranger, pourvu que l'investissement se fasse par coentreprise avec contrôle canadien. Quant aux acquisitions directes d'entreprises sous contrôle étranger, elles seront autorisées si la cession du contrôle à des Canadiens se fait dans un délai raisonnable (deux ans) et à un prix qui reflète le cours du marché.

Les projets d'acquisition indirecte seront examinés individuellement, et la cession entre encore une fois en ligne de compte.

La politique du gouvernement est très claire. Nous nous demandons cependant pourquoi il n'agit pas. Le gouvernement est saisi depuis près d'un an du projet d'acquisition de la Prentice-Hall dont l'examen accuse de longs retards.

Je constate qu'Investissement Canada est saisi de trois autres projets de nature similaire: ceux de Ginn and Company, Copp Clark Pitman, et New American Library.

Entretemps, les pressions exercées par la communauté artistique s'accroissent. Permettez-moi de vous faire part des craintes exprimées de façon fort à-propos, selon moi, par l'*Association of Canadian Publishers*. L'Association attend maintenant une directive du gouvernement prévoyant la prise de contrôle de ces sociétés par des Canadiens. Elle réclame que le gouvernement agisse, et c'est tout à fait clair, à mon avis.

La *Writers' Union of Canada* a également fait remarquer pourquoi ce contrôle s'impose. Les Canadiens ont leur propre histoire. Nous avons notre propre culture et notre propre perception des autres. Permettez-moi de citer un passage de leur mémoire: «Seuls les livres canadiens (plutôt que les versions canadiennes de textes américains, britanniques ou français) peuvent exprimer ces points de vues et les faire entrer dans la conscience de tous les Canadiens».

C'est vraiment une question importante, monsieur le Président. Ce que nous réclamons, c'est une édition dans laquelle les manuels, qui constituent le secteur le plus rentable, seraient également d'origine canadienne, contrairement à ce qui se produit à l'heure actuelle. Des sociétés comme Prentice-Hall et d'autres devraient être contrôlées par le Canada, afin que les recettes tirées de la publication de manuels puissent servir à financer d'autres secteurs.

Qui subventionne, qui publie les livres canadiens à l'heure actuelle? J'ai bien peur que ce ne soit pas ces grandes sociétés, comme Prentice-Hall, surtout sous le contrôle de Gulf et Western. Ce sont les petites sociétés canadiennes qui les publient, et permettez-moi de citer des chiffres. Jusqu'à 90 p. 100 des livres canadiens sont à l'heure actuelle publiés par ces petites sociétés canadiennes. Dans le domaine de la fiction, la proportion est de 88 p. 100, dans celui des biographies, elle est de 92 p. 100 et enfin, dans le secteur des livres d'art, elle est de 87 p. 100. Ces petites sociétés subventionnent ce secteur beaucoup moins rentable en versant de petits salaires à leurs employés et des droits d'auteur modestes. Dans un climat plus sain, les sociétés qui publient les manuels seraient canadiennes et on se servirait de l'infrastructure pour subventionner la publication de livres importants pour notre culture canadienne, des livres qui ne seront pas des succès de librairie. C'est la façon dont fonctionne l'édition dans d'autres pays.

● (1805)

Les secteurs rentables permettent de financer la publication de livres plus rares, mais néanmoins très importants à des fins culturelles. C'est ce qui s'impose au Canada. J'exhorte le gouvernement à donner suite à cette politique et à agir dans tous les autres cas.

Je pourrais ajouter que le secteur de la distribution connaîtra le même problème. La fusion de la société Classic Books avec W. H. Smith réduira les débouchés des auteurs canadiens. Une politique et des mesures concrètes s'imposent. Il importe que dans tous les cas, le gouvernement applique la politique qu'il a énoncée. Les belles paroles ne suffisent pas.

[Français]

Mme Monique Bernatchez-Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire que lorsque la loi sur Investissement Canada en était encore à l'état d'ébauche, plus tôt cette année, le gouvernement a clairement indiqué l'importance qu'il attachait au secteur de la culture. Le gouvernement a démontré sa connaissance des points sensibles de ce secteur dans deux articles de cette loi.